

**ATELIER DE LA CSI-AFRIQUE/OTAO/CEDEAO CONSACRE A LA
PROMOTION DU PROGRAMME DE LA CEDEAO SUR LA LIBRE
CIRCULATION, LA MIGRATION ET AU PACTE MONDIAL DES
NATIONS UNIES SUR LES MIGRATIONS : ROLES DES
SYNDICATS/ORGANISATION DE LA SOCIETE CIVILE**



RAPPORT DE L'ATELIER

ABUJA DU 07 AU 09 DECEMBRE 2017

Version définitive

Décembre 2017

SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
SIGLES ET ACRONYME.....	ii
INTRODUCTION.....	1
1 CEREMONIE D’OUVERTURE.....	2
2 DEROULEMENT DES TRAVAUX	4
2.1 Communications et échanges	4
2.1.1 Communication 1: ECOWAS free movement across sectors: “issues and experiences”	4
2.1.2 Communication 2 : Guide pour les décideurs politiques sur la protection des droits des travailleurs migrants dans la région CEDEAO	6
2.1.3 Communication 3 : Free movement of persons and migration in West Africa (NSA FUND).....	8
2.1.4 Communication 4 : Migration de travail et Portabilité des droits à la protection sociale dans l’espace CEDEAO.....	11
2.1.5 Communication 5 : Introduction to UN Global Compact.....	13
2.1.6 Communication 6 : Issues of focus and areas of engagement.....	14
2.2 Prochaines étapes.....	15
2.3 Présentation de vidéos sur la migration.....	16
2.4 Travaux de groupe	16
2.5 Visite de terrain	16
2.5.1 Ministère fédéral du travail et de la productivité	17
2.5.2 Ministère fédéral de l’intérieur.....	18
2.6 Conférence de presse	20
3 RECOMMANDATIONS	20
4 CEREMONIE DE CLOTURE	20
CONCLUSION	21
ANNEXES	22
Annexe 1 : Liste des participants.....	22
Annexe 2 : restitution des travaux pratiques	26
Groupe n°1 francophone	26
Groupe n°2 francophone	27
English Speaking Group one.....	30
English group 2	31

SIGLES ET ACRONYME

ATUMNET	African Trade Union Migration Network
BIT	Bureau International du Travail BIT
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest CEDEAO
CGSS	Convention Générale de Sécurité Sociale de la CEDEAO
CSI-Afrique	Confédération Syndicale Internationale
FMM	Free Movement and Migration
NLC	Nigerian Labour Congress
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIM	Organisation Internationale pour la Migration
OIT	Organisation International du Travail
OSC	Organisations de la Société Civile
OTAO	Organisation des Travailleurs de l'Afrique de l'Ouest

INTRODUCTION

La libre circulation et l'intégration constituent l'une des opportunités pour la promotion du développement en Afrique. La migration intra-africaine notamment celle des travailleurs et la protection sociale constituent l'un des moyens de l'atteinte de cette ambition.

L'exemple de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en matière de libre circulation reste édifiant pour toute la région africaine. Toutefois, malgré l'existence de sérieux goulots d'étranglement en ce qui concerne la mise en œuvre effective des diverses décisions et protocoles adoptés pour faciliter la libre circulation au sein de la CEDEAO notamment la garantie des droits des peuples en mouvement, résidant ou s'établissant en bloc, l'organisation sous régionale reste l'une des organisations africaines la plus avancée en termes d'intégration, de libre circulation et de mouvement au sein du continent.

Par ailleurs, les syndicats africains sont convaincus que le Pacte mondial sur les migrations des Nations Unies, qui vise à instaurer une migration sûre, ordonnée et régulière, est une occasion unique de faire progresser leur argumentation et de promouvoir une approche de la migration en général et la migration de la main-d'œuvre en particulier.

Afin d'approfondir davantage la connaissance et la compréhension des syndicats africains sur le programme de libre circulation et de migration de la CEDEAO, d'une part, sur des questions de FMM en tant que partie prenante, d'autre part et en conformité avec les conclusions de l'atelier du 31 juillet au 02 août 2017 à Cotonou en République du Bénin que l'Organisation régionale africaine de la Confédération Syndicale Internationale (CSI-Afrique/UTIC-Afrique) et l'Organisation des Travailleurs de l'Afrique de l'Ouest (OTAO) en collaboration avec la CEDEAO impliquées dans la promotion de la libre circulation et de l'intégration dans la région africaine organisent conjointement l'atelier de la CSI-Afrique/OTAO/CEDEAO consacré à la promotion du programme de la CEDEAO sur la libre circulation, la migration et le Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations : rôles des syndicats/organisation de la société civile.

Cette rencontre de sensibilisation, tenue du 07 au 09 décembre 2017 à Bolton White Hotel d'Abuja en République fédérale du Nigéria, a pour but d'approfondir la compréhension des travailleurs et des syndicats africains et de susciter leur engagement vis-à-vis du FMM en vue de contribuer à l'accélération de sa mise en œuvre effective. De façon spécifique, il était question de :

- améliorer la collaboration et l'interface avec la CEDEAO sur le FMM ainsi qu'avec d'autres organisations techniques internationales compétentes en matière de la migration et de la migration des travailleurs ;
- améliorer les capacités en plaidoyer des travailleurs et des syndicats pour faire progresser la mise en œuvre effective du FMM et les résultats du Pacte mondial sur les migrations ;
- renforcer le soutien des travailleurs et des syndicats aux initiatives de la CEDEAO sur le FMM et d'autres programmes similaires ;
- contribuer à l'atteinte d'une intégration effective du continent africain ;
- contribuer à l'amélioration de la protection des droits des migrants et des membres de leur famille.

Elle a regroupé une trentaine de participants dont dix femmes qui sont issus des organisations syndicales et celles de la société civile. En plus de ces participants, étaient présents les représentants de la CEDEAO en charge de la migration, de l'Organisation International du Travail (OIT) et de l'Organisation Internationale pour la Migration (OIM). La liste des participants est jointe en annexe 1 dudit rapport.

1 CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été modérée par Monsieur Akhator Joel ODIGIE, Coordonnateur Droits de l'Homme et Syndicat à ITUC-Africa. Dans son mot introductif, il a présenté brièvement le contenu de



l'atelier qui sera consacré à la libre circulation, à la migration des travailleurs et au Pacte mondial sur les migrations. Aussi, les participants seront-ils amenés à réfléchir sur les actions à mener par les syndicats. Cinq (05) interventions ont marqué la

cérémonie inaugurale. Elle a été placée sous la présidence de Monsieur Ayuba WABBA, Président du Congrès des Travailleurs du Nigéria (NLC)

Le mot de bienvenue est fait par le Dr Alves D'Almada George, chef de la Division des Affaires sociales à la Commission de la CEDEAO. Dans son allocution, il s'est estimé heureux de souhaiter la

bienvenue aux participants et les a remercié pour avoir fait le déplacement d'Abuja. Aussi-a-t-il remercié tous les partenaires qui ont contribué à la réalisation effective de l'atelier. Pour lui, la libre circulation dans l'espace de la CEDEAO est une réussite de la sous-région. Toutefois, il existe beaucoup de difficultés liées notamment aux harcèlements et des protocoles aux frontières, la discrimination et la xénophobie.

Monsieur David Kwabla DORKENOU de l'Organisation International du Travail (OIT), bureau du Nigéria, a souligné l'intérêt de son organisation aux questions de migration. Il a souhaité qu'au cours de cet atelier un accent particulier soit mis sur la migration des jeunes car on observe ces derniers temps l'assassinat ou la vente des jeunes migrants dans certains pays. Ces déplacements ont pour cause le chômage des jeunes et ces derniers pensent que la migration constitue le seul moyen de réussite de la vie. Il a interpellé chaque centrale syndicale à disposer d'une stratégie de migration afin de minimiser les risques y afférents. Cependant, il a précisé que la migration en soi n'est pas mauvaise mais nous devons nous assurer des conditions de voyage des migrants et qu'ils possèdent de bonnes conditions dans leur pays d'accueil.

Monsieur John E. ODAH, Secrétaire exécutif de l'Organisation des Travailleurs de l'Afrique de l'Ouest (OTAO) a entamé son intervention par les images présentées par la chaîne américaine CNN sur la condition des migrants en Libye. Il s'est insurgé contre ces conditions de vie des migrants dans ce pays et a souhaité que le Président de la NLC fasse une large diffusion des conclusions du présent atelier. Ainsi, le départ des jeunes du continent africain s'explique par des situations qui y prévalent notamment le manque de travail. Pour terminer, il a émis le souhait que les dirigeants de l'Afrique mettent fin, non seulement au phénomène de migration des jeunes et pouvoir leur offrir un emploi décent mais aussi d'œuvrer au retour des jeunes brillants dans leur pays.

Monsieur Akhator Joel ODIGIE, Coordonnateur Droits de l'Homme et Syndicat à la CSI-Afrique, représentant le Secrétaire général de la CSI-Afrique a mis l'accent sur le partage des informations des syndicats avec les presses locales. Il a, à cet effet, invité les participants à imiter la CSI-Afrique dans son partage d'information. Il a insisté sur le fait que les autres organisations sous régionales en Afrique s'inspirent des actions de la CEDEAO en matière d'immigration. Pour terminer, il a exhorté les agences des Nations Unies à jouer un rôle important pour aider les pays à juguler ce phénomène. Par ailleurs, cette question a été abordée en juillet 2017 lors de l'atelier de Cotonou portant sur la protection des droits et la protection sociale des travailleuses migrants et domestiques.

Le discours d'ouverture a été prononcé par Monsieur Ayuba WABBA, Président du Congrès des Travailleurs du Nigéria (NLC). Après avoir souhaité la cordiale bienvenue aux participants, il a donné

une mention spéciale à la CEDEAO qui fait un travail impressionnant dans le domaine de la libre circulation. Il a souligné que cette session vient à point nommé à cause des événements importants qui se sont déroulés ces derniers temps en matière de migration. L'important, est d'élaborer des stratégies pour améliorer l'immigration. Il est évident qu'on ne pourrait supprimer l'immigration, mais les syndicats doivent développer des stratégies pour mieux gérer la migration et offrir des emplois décents aux migrants. La migration est une question importante et nécessite une approche sectorielle pour sa gestion. Pour finir, il a souhaité de fructueux travaux et un excellent séjour à Abuja en terre nigériane.

La fin de la cérémonie d'ouverture a été suivie par la présentation des participants et le programme de l'atelier. Les travaux notamment, les communications et les travaux en groupe sont faits en français et anglais assistés d'un service de traduction pour permettre à tous les participants de mieux contribuer aux travaux de l'atelier.

2 DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les trois (03) jours d'atelier ont été meublés par des échanges autour des communications, des travaux de groupe et de visite de terrain.

2.1 Communications et échanges

2.1.1 Communication 1: ECOWAS free movement across sectors: "issues and experiences"

(Libre circulation de la CEDEAO « enjeux et expériences »)

La première communication de l'atelier a été animée par le Dr Tony Luka ELUMELU, Responsable du programme « Libre circulation et migration » de la Commission de la CEDEAO. Elle a été



interactive. Il a débuté sa communication par une réflexion sur la manière dont l'Afrique peut passer de la matière première à l'industrialisation. Selon lui, les peuples de la CEDEAO sont très mobiles et la migration fait partie de leur mode de vie. Par

ailleurs, la migration est principalement intra régionale. Il souligne au passage que le profil de la

migration dans l'espace communautaire est assez diversifié. Ce profil concerne davantage les femmes, les personnes instruites et beaucoup de jeunes. Selon le communicateur, la migration continuera par être déterminant pour l'Afrique de l'Ouest car les aspects économiques (commerce informel et intra régional), sécuritaires (transhumance, conflit) et humanitaires (refusés, asile, changement climatique) en constituent les éléments d'explication de la migration dans l'espace communautaire.

Le présentateur a précisé qu'au niveau de la CEDEAO, il existe des lois qui encadrent la migration. Il est donc impérieux pour les syndicats de se les approprier dans le but de développer des mécanismes pour s'assurer de leur mise en œuvre dans l'espace commun. Les textes sont notamment :

- l'article 59 du traité de la CEDEAO adopté le 28 mai 1975 et révisé en 1993 parle de l'immigration. Cet article stipule que (i) les citoyens de la communauté ont le droit d'entrée, de séjour et d'établissement et les États membres s'engagent à reconnaître ces droits des citoyens de la Communauté sur leur territoire, conformément aux dispositions des protocoles s'y rapportant ; (ii) les États membres s'engagent à prendre toutes les mesures appropriées pour garantir que les citoyens de la Communauté jouissent pleinement des droits visés au paragraphe 1 du présent article et (iii) les États membres s'engagent à adopter, au niveau national, toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre effective des dispositions du présent article ;
- le protocole sur la libre circulation dans la CEDEAO garantit le droit d'entrée, de séjour, d'établissement et le régime de libéralisation des échanges ;
- l'approche commune de la CEDEAO en matière de migration précise les dispositions spécifiques pour la mobilité, l'emploi et l'enseignement supérieur.

Monsieur ELUMELU a aussi abordé la libre circulation des véhicules dans l'espace de la CEDEAO. Il a précisé que les véhicules d'immatriculation personnelle sont autorisés à circuler sur le territoire d'un autre pays membre de l'espace communautaire pour une durée perpétuelle. Cependant, ceux d'immatriculation commerciale n'y sont autorisés que quinze (15) jours.

Les défis auxquels l'espace communautaire est confronté sont relatifs :

- au pouvoir discrétionnaire des pays ;
- aux personnes à double nationalité dont l'une n'est pas originaire d'un pays membre de la CEDEAO ;
- à l'utilisation de carte jaune de vaccination ;
- au non protection de la diaspora ;
- au passage des documents manuels à l'utilisation des documents biométriques afin ne plus avoir besoin du passeport pour voyager dans l'espace ;

- à la dépendance des appuis des partenaires européens

A la suite de sa communication, les préoccupations des participants ont porté sur :

- **la liberté de circulation** : elle concerne les personnes ou êtres humains et non les biens et services ;
- **l'existence des documents de la CEDEAO sur l'apatridie** : l'existence de l'apatridie relève des conflits et de la pauvreté. Toutefois, la CEDEAO a pris des mesures pour régler ce problème notamment le plan d'action de Banjul, mais peu d'Etat respecte ce texte. Le traité révisé confère à la CEDEAO le caractère supra national. En cas de conflit, ce sont les textes supra nationaux qui s'imposent aux Etats membres en termes de libre circulation. Le modèle de la CEDEAO est considéré comme le meilleur modèle de l'Afrique. Toutefois, on note des déficiences de la population sur ces textes ;
- **les tracasseries au niveau des frontières** : la dénonciation de ces tracasseries constitue un moyen de lutte contre ces phénomènes au niveau des frontières de la communauté. Cependant, la communauté a adopté une stratégie pour le commerce afin de développer les mécanismes qui permettront d'éviter les tracasseries. Elle a créé au niveau de chaque pays un point de contrôle (check point) où se retrouvent à la fois la police et la douane ;
- **le droit de travailler dans n'importe quelle organisation des Etats membres** à l'exception de la police et de l'armée qui constituent les souverainetés des pays ;
- **le rôle des syndicats** : la migration est importante et relative aux hommes. Les pays doivent œuvrer à la prise des mesures. Les syndicats doivent veiller notamment à : (i) la bonne gouvernance pour la protection des travailleurs ; (ii) aux déclarations pour protéger les travailleurs qui sont à l'extérieur ; (iii) l'appui aux initiatives de la CEDEAO sur le rapatriement des citoyens ; (iv) l'organisation des sensibilisations sur l'immigration clandestine ;
- **la nationalité** : il existe un protocole qui précise qu'aucune personne ne peut être membre de la CEDEAO s'il détient une nationalité autre que celle des pays de la CEDEAO

2.1.2 Communication 2 : Guide pour les décideurs politiques sur la protection des droits des travailleurs migrants dans la région CEDEAO *(Guide for Policymakers on the Protection of Migrant Workers' Rights within the ECOWAS Region)*

La communication a été présentée par Monsieur Aly CISSE. Elle a porté sur le « Guide pour les décideurs politiques sur la protection des droits des travailleurs migrants dans la région CEDEAO ». C'est un instrument pour la protection des droits des travailleurs migrants dans la CEDEAO. Il a été validé par l'ensemble des acteurs et est structuré autour de trois (03) composantes.

Il a été élaboré du fait que les Etats membres de la CEDEAO sont confrontés à trois (03) grands défis majeurs en matière de migration. Il s'agit de : (i) la transposition des normes et des cadres adoptés



depuis les années 1970 dans les législations nationales, les politiques publiques et dans les pratiques ; (ii) l'abolition des barrières à la liberté de circulation ; et (iii) l'accès effectif des travailleurs migrants à leurs droits.

Pour juguler ces insuffisances, le guide a été élaboré pour assister les Etats membres à réduire l'écart entre les cadres validés politiquement et les pratiques non conformes et divergentes. Monsieur CISSE a relevé, non seulement, l'existence d'un niveau élevé de formalités à honorer par les migrants travailleurs de la CEDEAO mais aussi le faible niveau d'instruction des migrants originaires de l'espace comparativement à ceux des pays de l'OCDE. Il a ensuite présenté la situation des migrants travailleurs par pays de la CEDEAO par pays. Pour le présentateur, il ne s'agit pas d'apprécier la migration en termes de stock mais en termes de qualification.

Le guide est structuré autour de six (06) chapitres. Les aspects clés du document concernent le :

- **chapitre 2 : les principes et concepts de base** ; explique de façon technique chaque concept et en précise la position de la CEDEAO et également les plus récents développements en matière de politique publique ;
- **chapitre 3 : normes et cadres internationaux** ; permet de suivre le niveau de ratification des conventions relatives à la migration par les pays de la CEDEAO et explique la façon dont une norme est utilisée soit pour l'élaboration des politiques soit pour d'autres activités liées à la migration de travail (renforcement de capacité, arbitrage, etc.) ;
- **chapitre 4 : cadres de la CEDEAO** ; donne les informations précises sur la CEDEAO. Chaque cadre de référence de la communauté pertinent à la migration de travail est présenté en détails et expliqué ;
- **chapitre 5 : développement et coordination des politiques de migration de travail** ; chapitre très opérationnel, passe en revue les principales dimensions, les composantes et processus compris dans le développement et la coordination des politiques de migration de travail au niveau national. Il est organisé autour de trois (03) domaines d'intervention à savoir : (i) la gouvernance de la migration de travail et stratégies de politiques publiques ; (ii) la

régulation des pratiques de recrutement et de placement; et (iii) la protection sociale, services sociaux et mesures d'accompagnement ;

- **chapitre 6 : recommandations pratiques pour la protection des droits des travailleurs migrants dans la région CEDEAO** ; concerne les recommandations sur le rôle des différents acteurs impliqués dans la migration des travailleurs.

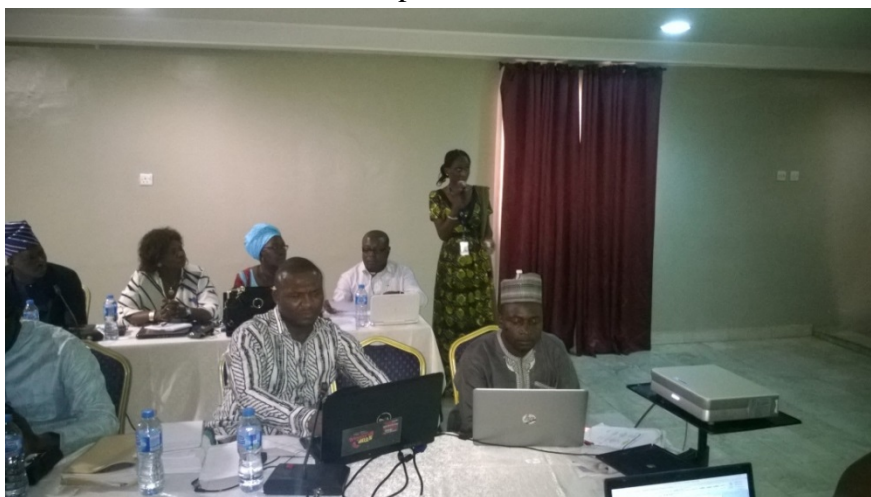
L'attention des participants à la fin de cette communication ont porté sur :

- **le droit des migrants** : les migrants ont le droit d'être protégé par les syndicats de leur pays d'accueil, cependant, la plupart des travailleurs migrants ne sont affiliés à aucun syndicat ;
- **la représentation du Liberia à ce processus** : le Liberia était fortement représenté avec les émissaires du gouvernement ;
- **le renforcement des capacités des syndicats** : le renforcement concerne les questions qui interpellent les syndicats ;
- **le forum de la CEDEAO** : le forum ne concerne pas uniquement les questions de migration. Ce forum crée en 2011, comprend trois (03) représentants par pays. Il s'agit des représentants des travailleurs, du gouvernement et celui des employeurs. Le forum n'a plus tenu de réunions faute de financement ;
- **l'adaptation de l'outil pour l'utilisation syndicale** : il est souhaité que, par le biais de la CSI-Afrique, de faire un recueil de texte sur la migration de travail. Ceci permettra aux syndicats de faire des revendications ou des dénonciations en cas de violation des droits des travailleurs migrants.

2.1.3 Communication 3 : Free movement of persons and migration in West Africa (NSA FUND)

Libre circulation des personnes et des migrations en Afrique de l'Ouest (Fonds NSA)

Cette communication est faite par Madame Taibatou SIDIBE, Coordinatrice du Fonds NSA à l'OIM



au bureau du Nigéria. La présentation a porté sur les rôles des syndicats et les OSC pour leur interaction et leur contribution à la mise en œuvre effective du cadre de libre circulation et de migration. Elle s'est réjouie que le projet FMM ait été associé à cet atelier qui

traite du rôle des syndicats et des OSC dans la promotion de la migration de travail et de la libre circulation des personnes pour le développement. La communicatrice a ensuite rappelé que les syndicats constituent l'acteur principal lorsqu'on parle de migration et du développement de la main-d'œuvre.

Elle a aussi rappelé les défis auxquels l'espace Ouest-africain est confronté en termes de gestion de la migration et de la libre circulation. Ces défis sont relatifs à : (i) l'absence de connaissance des principales dispositions des protocoles de libre circulation de la CEDEAO et des cadres de migration par les parties prenantes dans les États membres (parlements, responsables des frontières, OSC et acteurs du marché du travail) ; (ii) la mixité des flux migratoires ; (iii) la question du travail des enfants en situation de migration ; (iv) la sécurité des personnes et des migrations (destruction des documents de voyage et de la carte d'identité, registre d'état civil) ; (v) les réfugiés et l'apatridie ; (vi) le harcèlement frontalier des commerçants transfrontaliers et absence de données sur le phénomène ; (vii) la migration irrégulière des jeunes vers l'Europe ; (viii) le taux élevé de trafic d'êtres humains et de trafic de migrants (via le recrutement d'agences privées, internet, famille, etc.) à des fins de travail domestique, d'exploitation sexuelle, de travail forcé etc.

Concernant le rôle des syndicats dans la libre circulation et la gestion des migrations, Madame SIDIBE a relevé qu'il est important d'insister sur le rôle des syndicats dans la promotion et le respect de conditions de vie et de travail décentes pour tous dans une société plus inclusive. Pour la communicatrice, il est nécessaire pour les syndicats de : (i) décrire la situation actuelle des travailleurs migrants et des réfugiés en Afrique de l'Ouest par des évaluations et des recherches ; (ii) identifier la façon dont le syndicat pourrait influencer ou contribuer aux politiques migratoires des États membres, à l'approche commune de la CEDEAO et aux protocoles de migration et de libre circulation ; (iii) définir le rôle que le syndicat doit jouer dans l'intégration des migrants et des réfugiés sur le marché du travail et dans la société ; (iv) concevoir des stratégies syndicales pour des actions conjointes et un soutien mutuel dans la promotion de l'intégration des migrants et des réfugiés sur les marchés du travail ; (v) développer des réponses syndicales communes en matière de migration tout en examinant les facteurs expliquant les variations observées d'un pays à un autre ; et les réponses apportées aux niveaux local, national, régional et africain ; (vi) évaluer les problèmes critiques du marché du travail.

En termes de limites aux actions des syndicats, la communicatrice a relevé entre autre : (i) les barrières linguistiques et la variété de termes utilisés pour désigner la migration et la libre circulation des personnes constituent un problème dans la définition des travailleurs migrants ; (ii) le manque de visibilité des syndicats ; (iii) le droit d'établissement ; (iv) le manque de qualification des migrants ; (v) le manque de données ; (vi) le manque de réseau afin d'avoir des données fiables et une visibilité ;

(vii) le taux élevé d'informalité sur le marché du travail ; (viii) difficultés de connaître les profils des travailleurs ; (ix) l'absence de politique harmonisée en matière de migration et absence de politiques de migration de main-d'œuvre dans certains pays ; (x) les divergences entre les lois nationales régissant la migration et la libre circulation et les protocoles de la CEDEAO ; (xi) l'absence de mise en réseau entre les syndicats et les médias ; (xii) l'absence de stratégie développée par les syndicats sur contribution à la mise en œuvre des stratégies de libre circulation et de migration.

Sur les bonnes pratiques, la présentatrice a énuméré : (i) l'adoption d'un code de travail pour protéger les droits des travailleurs ; (ii) la formation des travailleurs domestiques sur leurs droits et les dangers de la traite (Kenya) ; (iii) le plaidoyer pour les droits des travailleurs migrants ; (iv) le lobbying sur le gouvernement pour protéger les droits des travailleurs (Bahreïn) ; (v) la promotion des normes pour garantir des conditions équitables et les droits des travailleurs.

Une brève présentation du Fonds NSA a été faite aux participants. Le fonds NSA est basé sur les actions relatives au rôle joué par les acteurs non étatiques et les autorités locales dans la protection des droits des migrants et la lutte contre la traite des personnes. Son objectif est de financer des projets des acteurs non étatiques (ANE) intervenant sur la gestion des migrations. Sur la base d'un appel à propositions, des subventions sont accordées aux ANE et aux autorités publiques locales pour la mise en œuvre de projets spécifiques. Les projets considérés sont de taille limitée entre 50.000 et 100.000 euros par projet et pour une durée comprise entre 12 à 18 mois au maximum. Les ANE éligible à ce fonds sont des ANE légalement enregistrés et opérant dans l'un des 15 Etats membres de la CEDEAO ou en Mauritanie. Les acteurs non étatiques admissibles sont :

- les organisations non gouvernementales (ONG) ;
- les partenaires économiques et sociaux (tels que les syndicats et les associations d'employeurs) ;
- le secteur privé (tels que les organisations professionnelles et d'autres associations du secteur privé) ;
- les associations de commerçants et de transporteurs ou les syndicats;
- les organisations de médias;
- les associations de migrants.

Le fonds NSA a approuvé dix (10) des projets pour les pays de la CEDEAO notamment le Ghana, la Guinée le Conakry, le Nigéria, le Togo, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Libéria, le Sénégal, le Cap Vert, la Gambie. Ces projets sont à différents niveaux de mise en œuvre dans ces pays. Cependant, cinq (5) projets du fonds sont en différents niveaux d'évaluation et de révision par le Comité d'évaluation des

subventions. Ce sont des projets qui sont en cours de mise en œuvre au Burkina Faso, au Bénin et en Guinée Bissau au Mali et en Sierra Leone.

Les préoccupations des participants ont concerné :

- **le travail de coordination** : il s'est agi de faire la remontée des informations aux responsables de l'OIM ;
- **le chômage et la mort des jeunes migrants** : la communicatrice a relevé l'opiniâtreté des jeunes migrants qui une fois ramenés dans leur pays s'obstinent à retourner pour se rendre en Europe.

2.1.4 Communication 4 : Migration de travail et Portabilité des droits à la protection sociale dans l'espace CEDEAO *(Facilitating Labour Mobility through Social Protection coverage and Portability in ECOWAS Region)*

Cette communication a été présentée par Monsieur Guité DIOP, Chargé de programme, Migration de Travail et Affaires Sociales à la commission de la CEDEAO. L'Afrique de l'Ouest est fortement



concernée par le phénomène de migration puisque 90% des 8,4 millions de migrants de la région africaine sont originaires des pays de la CEDEAO. Ainsi, pour assurer une protection sociale à cette frange de vulnérables, la CEDEAO a

élaboré la Convention Générale de Sécurité Sociale de la CEDEAO (CGSS). Cette convention a pour objectif de : (i) fournir une sécurité sociale aux travailleurs immigrés résidants ou résidants temporairement dans les Etats membres de la région ainsi qu'aux membres de leurs familles et à leurs survivants ou dépendants ; (ii) encourager l'intégration effective et la participation des différentes couches de la population au développement social de la région ; (iii) promouvoir la mise en œuvre du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement par l'adoption d'une convention générale sur la sécurité sociale et (iv) promouvoir la coordination de la sécurité sociale des Etats Africains en Afrique de l'Ouest. Cependant, cette convention s'applique uniquement à des travailleurs migrants en situation régulière du secteur formel. Elle tient compte de l'ensemble des standards internationaux sur les travailleurs migrants.

Après, une brève présentation de la genèse de la CGSS, le communicateur est revenu sur les difficultés qui ont justifié son élaboration. Elles sont relatives entre autre aux : (i) discriminations de droit existant dans les législations nationales et les discriminations de fait ; (ii) problèmes administratifs qui hypothèquent le service et la portabilité des prestations dans le pays d'origine ; (iii) principes de territorialité en sécurité sociale, les prestations ne peuvent ne pas être servies en dehors du territoire national ; (iv) coordination inter-Caisses liées ; (v) application successive de plusieurs législations nationales ; (vi) portabilités des prestations sociales.

La CGSS comporte soixante et un (61) articles et sept (07) titres qui couvrent d'une part le champ matériel relatif aux (i) prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants ; (ii) prestations d'accidents de travail et de maladies professionnelles ; (iii) prestations familiales ; (iv) prestations de maternité ; (v) prestations de maladie ; (vi) prestations de chômage et d'autre part , le champ personnel notamment les : (i) travailleurs ressortissants d'une partie contractante et soumis à la législation de l'une ou de plusieurs parties contractantes ; (ii) réfugiés ou apatrides et les membres de leurs familles ayant acquis des droits de sécurité sociale dans le territoire d'une partie contractante et qui résident sur le territoire d'une autre partie contractante.

Il existe pour la CGSS un comité des experts de la sécurité sociale chargé du suivi, de l'application et de l'interprétation de l'ensemble des dispositions de la convention. Les défis pour la convention sont relatifs à l'harmonisation des outils, au renforcement de la culture institutionnelle de sécurité sociale dans les Etats membres et à une plus large couverture dans la région. Ses perspectives concernent : (i) le développement d'un guide pour l'opérationnalisation de la CGSS de la CEDEAO ; (ii) la formation du personnel chargé d'assurer la coordination pour une parfaite maîtrise des modalités (Arrangement administratif et des Formulaires d'application) et (iii) la réflexion sur la couverture de la majorité des migrants en lien avec le développement des régimes de couverture universelle ou des régimes d'assistance sociale (excluent les migrants en raison de clauses de résidence, de nationalité, de stage minimum ou d'autres règles restrictives).

Les commentaires des participants ont porté sur (i) l'importance du portage social de la convention et du forum de dialogue social ; (ii) la difficulté de la portabilité du droit des travailleurs dans la sous-région ; (iii) l'application de la convention.

2.1.5 Communication 5 : Introduction to UN Global Compact (Introduction au Compact mondial sur les migrations)

Cette communication a été assurée par Monsieur Shabari NAIR, spécialiste de la politique migratoire au Service des migrations de la main-d'œuvre à l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Au début de sa communication, il a cherché à connaître les participants qui s'occupent de la migration dans leur syndicat et ceux qui ont une fois entendu parler du Pacte mondial sur les migrations. Ensuite, il a présenté la genèse du processus de ce pacte mondial qui est la résultante d'une série de discussions. En effet, le processus a démarré par le forum global sur la migration avec les discussions de Belgique en 2005 qui n'ont accordé aucune importance aux questions relatives aux droits des migrants. Par



contre, celles de la Philippines ont abordé les questions de droit des migrants mais de façon parcellaire. A la rencontre de la Grèce, la recrudescence des droits des migrants à cette rencontre a fait l'objet d'un débat général et ouvert sur le

sujet. En 2011, la Suisse a contribué au financement des Organisations de la Société Civile (OSC) pour le dialogue de haut niveau. L'année 2015 constitue le démarrage du processus des Objectifs de Développement Durable (ODD). L'année 2016 constitue véritablement le démarrage du processus du Pacte mondial sur les migrations avec l'adoption de la déclaration de New York à l'assemblée des Nations Unies. Les consultations pour ce pacte ont eu lieu de mars à octobre 2017. Au total, il y a eu six (06) consultations relatives aux thématiques suivantes : (i) le droit de l'homme ; (ii) la bonne gouvernance ; (iii) le changement climatique ; (iv) le trafic et la contrebande ; (v) le développement durable et (vi) la libre circulation des travailleurs. Toutes ces consultations ont été menées par les Nations Unies.

A la conférence du Mexique, les six (06) dimensions abordées concernent : (i) la dimension humaine ; (ii) la dimension mondiale ; (iii) la dimension local ; (iv) la dimension nationale ; (v) la dimension régionale ; (vi) la dimension globale.

Pour finir, Monsieur NAIR a rappelé que le processus du Pacte mondial sur les migrations finira en 2018 par son examen en septembre 2018 en Allemagne puis par son adoption en octobre de la même

année au Maroc. Il a exhorté les syndicats, à leur arrivée dans leur pays respectif, à mener les échanges avec les ministères des affaires étrangères afin d'inclure dans ce processus, les ministères chargés du travail.

Les aspects ci-après ont capté l'attention des participants. Il s'agit du :

- **travail décent** : les quatre (04) dimensions du travail décent ont été davantage expliquées aux participants. Il s'agit de (i) les normes internationales (droits fondamentaux) ; (ii) le dialogue social ; (iii) la sécurité sociale ; et (iv) l'emploi ;
- **engagements suggérés par l'OIT** : l'organisation propose d'inclure dans le pacte mondial sur les migrations les points relatifs : (i) au droit des travailleurs et le travail décent ; (ii) à la liberté d'association ; (iii) à la migration irrégulière ; (iv) à la surveillance des pratiques équitables du recrutement ; (v) au développement des compétences et leur reconnaissance ; (vi) à la protection sociale ; (vii) aux statistiques sur les migrations et (viii) aux accords de coopération bilatéraux et régionaux et leur arrangement.

2.1.6 Communication 6 : Issues of focus and areas of engagement (Focus sur les questions d'intérêt et les domaines d'engagement)

La dernière communication de l'atelier a été assurée par Monsieur Akhator Joel ODIGIE. Il a entretenu l'assistance sur l'agenda du Réseau des syndicats africains sur la migration. Pour lui, il s'agit



pour les syndicats d'identifier les conventions pour lesquelles ils doivent œuvrer pour leur ratification dans leur pays respectif. Les campagnes de ratification concernent les conventions 97, 143, 182, 189. Aussi a-t-il sollicité des participants de faire des

plaidoyers pour (i) la libre circulation des personnes ainsi que les questions de droits et de l'amélioration de la mobilité en Afrique de l'Ouest ; (ii) l'adoption du visa en ligne ; (iii) la lutte contre la xénophobie, la traite des êtres humains et la contrebande ; (iv) la couverture de la protection sociale et la portabilité de la protection sociale ; (v) l'engagement et la contribution au processus du Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations et (vi) le recrutement équitable. En termes de stratégie à adopter, Monsieur ODIGIE a abordé l'amélioration de la communication des syndicats ; le

renforcement des capacités des points focaux et des travailleurs ; le plaidoyer pour la mise en œuvre du programme de travail décent (création d'emplois, droits au travail, protection sociale et dialogue social) ; la sensibilisation approfondie pour une migration légale ; l'élaboration des rapports de suivi et faire une visite à Agadez et les centres de rapatriés ainsi que des sites de réhabilitation notamment le centre de Lagos.

Les échanges à la fin de la communication ont porté sur **le partage d'informations**. Il a été reconnu aux syndicalistes la nécessité d'élaborer les rapports des activités auxquelles ils ont participé et de faire large diffusion aux autres centrales et syndicats.

2.2 Prochaines étapes

Cette phase a été conduite par Monsieur Akhator Joel ODIGIE. Il s'est agi d'établir la liste des activités à réaliser. Elle a été élaborée de concert avec les participants. Les actions retenues portent sur :

- la mise en place d'une plateforme nationale sur la migration ;
 - travailler avec les autres syndicats ;
 - faire des réunions au niveau national
 - élaborer un plan d'action.
- les campagnes de ratification des conventions 97, 143, 189 et 112 ;
 - faire des réunions pour développer les stratégies de ratification des conventions
- le développement de mécanisme de sensibilisation ;
- le renforcement des capacités des syndicats y compris des équipes dirigeantes des syndicats ;
- l'élaboration d'une stratégie de plaidoyer de la CSI-Afrique ;
- la réunion syndicale intercontinentale entre la CSI-Afrique; CSI-Asie / Pacifique; CSI-Amérique latine et CSI-Afrique du Nord / région arabe pour rendre opérationnel le Mémorandum d'accord entre les quatre organisations continentales conclu et signé sur la coopération/collaboration d'interventions en matière de migration. L'OIT sera contactée pour faciliter cette réunion prévue pour la fin du premier trimestre de 2018 ou le début du deuxième trimestre de 2018 ;
- la recherche de soutien pour organiser des ateliers sur le processus du Pacte Mondial de l'ONU dans les sous-régions de Afrique de l'Est (Kigali / Dar E Salam), Afrique du Nord (Tunis / Marrakech) et Afrique Australe (Harare / Lusaka) et du Centre afin d'approfondir la sensibilisation et de renforcer les stratégies syndicales et faire le plaidoyer pour s'assurer que le stade de négociation profite aux travailleurs migrants ;

- la participation aux processus de négociation aux niveaux national, régional et international. Les syndicats africains chercheront un soutien pour faciliter la participation à ces niveaux.

2.3 Présentation de vidéos sur la migration

Deux (02) vidéos de courte durée, réalisées par la CSI-Afrique, sur la migration en Afrique ont été visualisées par les participants pour qu'ils apportent leurs observations ou contributions pour leur amélioration. Selon Monsieur Akhator Joel ODIGIE, il s'agit pour la CSI-Afrique de mettre sa voix sur le mouvement de la migration et de décourager les gens sur la migration clandestine et enfin de les informer des dangers qu'ils encourent.

A la suite de la visualisation de ces vidéos, des suggestions ont été faites pour leur amélioration. Elles portent sur :

- mettre la voix de l'OIT sur les vidéos afin de rehausser leur valeur et de leur donner plus de crédibilité ;
- améliorer la qualité des vidéos ;
- élaborer des partenariats pour la dissémination et la diffusion de ces vidéos dans les pays.

2.4 Travaux de groupe

Une partie de l'après-midi de la première journée a été consacrée aux travaux de groupe. Les participants ont été répartis en quatre (04) groupes. Deux (02) groupes francophones et deux (02) groupes anglophones. Le travail consiste à examiner la situation de la migration en termes de défis, d'expériences et les actions réellement à mener pour améliorer la situation. A l'issue de ces travaux, une restitution a été faite en plénière par un représentant de chaque groupe. Le résumé du travail de chaque groupe est joint en annexe 2.

2.5 Visite de terrain

La matinée de la seconde journée de l'atelier a été consacrée à la visite de deux (02) ministères fédéraux de la République Fédérale du Nigéria. Ces ministères sont impliqués d'une part dans la migration et d'autre part dans la migration des travailleurs. Il s'agit du Ministère fédéral du travail et de la productivité et le Ministère fédéral de l'intérieur.

Avant la visite à ces deux (02) ministères, Monsieur Akhator Joel ODIGIE a procédé à un échange avec les participants. Les sujets ayant fait l'objet d'échange ont porté sur :

- **la portabilité de la protection sociale des travailleurs migrants** : il s'est agi de voir comment un travailleur migrant d'un pays peut conserver sa protection sociale tout en ayant travaillé dans plusieurs autres pays que son pays d'origine ;
- **le coût des transferts d'argent pour les travailleurs migrants** : le coût des transferts est énormément élevé. La question est de savoir les actions à mener par les syndicats dans leur pays respectifs en vue de la réduction de ces coûts ;
- **la ratification de la convention 143** : le Maroc a été identifié pour la ratification de cette convention. Pour l'instant rien n'est fait mais les participants espèrent que le gouvernement s'attèlera à la ratification de cette convention.

Avant de partir pour la visite, Monsieur Akhator Joel ODIGIE a précisé que l'objet de cette visite est de témoigner la solidarité des syndicats à ces ministères concernés par la migration et de solliciter leur implication afin de faciliter la migration des travailleurs.

Pour chaque rencontre, après les civilités d'accueil et les présentations des identités des membres tant du côté des officiels que du côté des participants au niveau de chacun des ministères, Monsieur Akhator Joel ODIGIE a expliqué aux autorités de chaque ministère le bien-fondé du déplacement des participants, représentant leur syndicat dans leur pays respectif.

2.5.1 Ministère fédéral du travail et de la productivité

Au ministère fédéral du travail, les participants ont été entretenus par Monsieur Emmanuel UDOH, Directeur de l'emploi et de la rémunération, assistés de deux (02) collaborateurs du ministère. Il a tout



d'abord présenté les excuses du Ministre et du Secrétaire général du ministère qui sont tous en mission.

Les points d'échange de cette rencontre ont porté sur :

- **la migration** : le Nigéria est préoccupé par la question de migration surtout par la migration désordonnée à cause de la taille de sa population et de grands déplacements tant sur le plan

national qu'international. Le Nigéria dispose d'un centre à Lagos pour la réinsertion dans la vie active des migrants. Par ailleurs, le Nigéria dispose de deux (02) politiques de migration. La

première est la Politique nationale sur la migration et la seconde est relative à la migration du travail. La politique national, adopté par l'Etat en 2014, est axée sur trois (03) piliers notamment (i) la gouvernance de la migration, (ii) la protection des travailleurs migrants et leur famille, (iii) l'optimisation des avantages de la migration de main-d'œuvre pour le développement. Cette politique est accompagnée d'un plan d'action.

- **le degré d'implication des partenaires sociaux** : il existe une forte collaboration entre le ministère et le Congrès nigérian des travailleurs (NLC), le syndicat est toujours associé aux activités du ministère relative à leur domaine de compétence ;
- **la délivrance du visa à l'entrée du Nigéria** : cette préoccupation ne relève pas du domaine de compétence du ministère. Toutefois, le ministère fait partie de la commission interministérielle sur la migration. Il pourrait porter cette question à ce niveau ;
- **la libre circulation** : des efforts ont été faits au niveau de la CEDEAO pour faciliter la circulation. En ce qui concerne le visa à l'entrée, le Nigeria est entrain de travaillé sur la question. Selon le Directeur, lorsque son pays pourra statuer sur la question, les autres pays africains vont le suivre ;
- **la ratification des conventions internationales** : le processus est en cours et tous les acteurs seront impliqués ;
- **le permis de travail** : cette préoccupation ne relève pas de la compétence du ministère du travail, mais plutôt de celle du service de l'immigration. Le ministère est mieux placé pour la définition du type de travail à considérer dans la migration ;
- **la double nationalité** : le Nigéria ne fait aucune distinction sur la nationalité. Cette discrimination ne concerne par le travail. Elle pourrait concerner le plan politique.



2.5.2 Ministère fédéral de l'intérieur

Dans ce ministère, les participants ont échangé avec Monsieur Emmanuel AGAMA, Secrétaire général, représentant le Ministre en déplacement à l'intérieur du pays. Le Secrétaire général était



entouré des directeurs concernés par la question de migration et les représentants des syndicats du Nigéria.

Les points d'attention des participants ont porté sur :

– **le visa** : le Secrétaire général a précisé que le ministère est en avant-garde sur les questions de visa et de la force de travail. Il a rassuré les syndicalistes que les mesures seront prises pour

sanctionner les auteurs de la délivrance de faux reçus pour les visas à l'entrée du Nigéria ;

– **la libre circulation et la migration** : le ministère préfère les migrations en conformité aux lois du Nigéria. La libre circulation est hautement appréciée, le ministère s'inscrit dans toutes les initiatives qui visent la migration et la libre circulation. Cependant, le Nigéria ne doit pas être la terre des criminels ;

– **la dignité** : il a été question de la conservation de la dignité des migrants dans leur quête de l'emploi. Le Secrétaire général a souligné qu'aucun pays ne peut rester en autarcie et que son pays a besoin de la force de travail d'où qu'elle vient. Il est revenu à la vidéo de la chaîne américaine CNN sur la vente des africains en Libye ;

– **l'attitude du ministère vis-à-vis des migrants au Nigéria** : selon, le Secrétaire général, la plupart des migrants sont des clandestins. Du fait qu'ils ne disposent pas des documents appropriés pour la migration, ils subissent des tracasseries ;



– **les lois de travail** : les lois de travail au Nigéria sont progressistes et non discriminatoires.

2.6 Conférence de presse

Une conférence de presse a eu lieu au cours de l'atelier. Il a réuni les participants et les journalistes. Il était question de partager avec ces derniers, les objectifs de l'atelier et les actions menées par la CSI-Afrique et les syndicats dans le cadre de la migration afin que ceux-ci relayent l'information pour le grand public. Au cours de cette conférence, une déclaration a été lue aux journalistes par Monsieur Eustace Imoyera James, chargé de la communication sur les migrations à la NLC. Elle est revenue dans les détails pour que les journalistes appréhendent mieux les réalités et les enjeux de la migration ainsi que de la migration des travailleurs en Afrique. La conférence a été publiée sur l'internet dont les liens d'accès sont :

- <http://googleweblight.com/i?u=http://www.tribuneonlineng.com/ituc-africa-otuwa-meet-ecowas-free-trade-migration/&hl=en-NG&tg=320>
- <http://leadership.ng/2017/12/13/african-trade-unions-seek-ways-improve-african-migration-crisis/>

3 RECOMMANDATIONS

A la fin de l'atelier, les recommandations suivantes ont été formulées :

- faire un recueil de texte sur la migration de travail afin de permettre aux syndicats de disposer des capacités pour des revendications ou des dénonciations en cas de violation des droits des travailleurs migrants. (CSI-Afrique) ;
- écrire un courrier à l'OIT pour solliciter son appui technique pour l'amélioration de la qualité des vidéos ;
- approcher les organisations administratives et techniques telles que l'Union Africaine et les Communautés Economiques Régionales (CER), ainsi que l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et d'autres les organisations pour aider les syndicats dans la mise en œuvre des «prochaines étapes» ;

En somme les participants se sont engagés à travailler pour assurer la mise en œuvre efficace des activités des «prochaines étapes».

4 CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture a été présidée par Monsieur Chris UYOT, représentant le Secrétaire général de la NLC. Il a d'abord présenté les excuses de son Secrétaire général pour son absence. Il a ensuite félicité les participants pour le travail formidable qui a été réalisé au cours de l'atelier. Pour lui, les syndicats doivent œuvrer pour la libre circulation en 2019 et procéder à l'élimination de l'utilisation du visa. Il a aussi rappelé aux participants de s'unir pour lutter contre le trafic des êtres humains et

d'amener les gouvernements à créer de meilleures conditions de travail pour limiter le mouvement des jeunes vers l'étranger. Il a enfin souhaité un excellent retour aux participants dans leur famille respective.

CONCLUSION

L'atelier organisé conjointement par la CSI-Afrique, l'OTAO et la commission de la CEDEAO ont permis d'entretenir les participants sur les progrès réalisés par la CEDEAO en matière de migration, la libre circulation et de réfléchir sur le pacte mondial sur les migrations. Il a été aussi l'occasion d'échanger avec les autorités fédérales du Nigéria sur les préoccupations des syndicats africains sur la migration et la migration des travailleurs.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants

N°	Surname	Givenname	Country	Organisation	E-mail	Whatsup Number
1	Amoussou	Coovi Anselme	Benin	CSA	csabenin@intnet.bj	+22997011857
2	Chinguwo	Paliani	Botswana	SATUCC	paliani.chinguwo@satucc.org	+2673901149
3	Ouedraogo	Abdou Karim	Burkina-Faso	BWI	abdoukarim.ouedraogo@bwint.org	+22670249948
4	Ouedraogo/ Coulibaly	Rosine	Burkina-Faso		rosinecoulibaly63@yahoo.fr	+22670280123
5	Goncaves Pereira	Diva-Verdiana	Cape-Verde	UNTC-CS	sg@untc-cs.cv	
6	Tano	Honorat	Cote D'ivoire	UGTCI	tanohonorat@yahoo.fr	+22505005930
7	Ketema	Tesema	Ethiopia	CETU	cetuethio@gmail.com	+2510912180818
8	Achakoma	Kennedy Atong	Ghana	TUC Ghana	apibiik@yahoo.com; info@ghanatuc.org	209852360
9	Ansah	Franklin Owusu	Ghana	HSWU/PSI	foansah@yahoo.com	+233244652929
10	Onipogui	Makoura	Guinee	USTG	monipogui@ecobank.com	+224621679551
11	Paquetepires	Tahirgadir	Guinee Bissau	UNTG-CS	untgcs.gb@hotmail.com	+245966083313 +2455258664

N°	Surname	Givename	Country	Organisation	E-mail	Whatsup Number
12	Blamo	Florenc Juah	Liberia	SLLC	dsackoh@gmail.com	+231886510611
13	Diourte	Massa	Mali	UNTM	dmassbko@yahoo.fr	+22376104310 +22366104310
14	Traore	Mariya	Mauritanie	CLTM	mariyatrao@yahoo.fr	+22137123711
15	Yali	Harouna	Niger	USTN/RSMMS	yaliharouna1957@yahoo.fr	+22796013697
16	Ademola	Tunde	Nigéria	NLC		03037279293
17	Cisse	Aly	Nigéria	ILO/FMM	cissealy@ilo.org	+2348096777397
18	Diop	Guité	Nigéria	ECOWAS	gdiop@ecowas.int	08152097516
19	Elumelu	Luka Tony	Nigéria	ECOWAS	tonylukaelumelu@yahoo.com	08033071029
20	James	Eustace	Nigéria	NLC HQ	james.james2004@gmail.com	080600811812
21	Olusegun	Busayo	Nigéria	NLC	olusegunbusayo@gmail.com	+2348145314480
22	Poage	Elizabeth	Nigéria	IOM	epoage@iom.int	08037262138
23	Taïbalou	Sidibe	Nigéria	IOM/FMM	tsidibe@iom.int	+2349038852640

N°	Surname	Givename	Country	Organisation	E-mail	Whatsup Number
24	Toro	Nuho	Nigéria	NLC		+2348055590275
25	Yohama	Gaja	Nigéria	IOM/FMM	ygaja@iom.int	07032058172
26	Diouf	Annie	Senegal	STREET NET	anniediouf08@yahoo.fr	+221706434077
27	Ndoye Ep Thoub	Fambaye	Senegal	UNSAS	faelt1@hotmail.com	+221775682686
28	Wade	Ndiouga	Senegal	CNTS	cnts@orange.sn	+221776464286
29	Kamara	Emmanuel Morlai	Sierra Leone	SLLC	emmanuelkay@gmail.com	+23276714713
30	Etyang	Davids	Tanzania	EATUC	davieeaty@yahoo.co.uk	+255765445729
31	Abalo	Kodjo	Togo	UNSIIT	eloicampos2@gmail.com/ ababa2004@yahoo.fr	+22890836574
32	Hunt	Senam Guy	Togo	ITUC-Africa	guy.hunt@ituc-africa.org	+22890039864
33	Odigie	Akhator Joel	Togo	ITUC-Africa	odigie.joel@gmail.com	
34	Todjro	Dimake	Togo	ITUC-Africa	dimaketodjro@gmail.com	+22890153283
35	Laouini	Hatem	Tunisia	UGTT	Hatem.abounidal@gmail.com	+21654490238

N°	Surname	Givename	Country	Organisation	E-mail	Whatsup Number
36	Ngula	Mable Lizuba	Zambia	ZCTU	ctu@microlink.zm ngulamable@gmail.com	+260977780921
37	Kandukutu	Micheal	Zimbabwe	ZCTU Zim	michael.kandukutu@zctu.co.zw	+27611857553

Annexe 2 : restitution des travaux pratiques

Groupe n°1 francophone

Thème : Expérience des pays concernant la « libre circulation et migration »; problèmes et propositions de solutions pour les surmonter

Membres du groupe

- Bénin
- Burkina Faso
- Côte d'Ivoire
- Guinée Bissau
- Niger

Expériences	Problèmes	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> - Accentuation des flux migratoires - Beaucoup de transactions commerciales - Nombre important de femmes et les enfants - Développement du secteur de l'économie informelle - Migration temporelle - Rejet des cartes d'identités dans certains pays de la CEDEAO (carte biométriques) 	<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect des accords de libre circulation - Rançonnement - Tracasseries routières - Méconnaissance des textes de la CEDEAO sur la libre circulation - Précarité de l'emploi - Problème de protection sociale - Impunité - Difficultés d'insertion dans le secteur formel 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des politiques migratoires au niveau de chaque pays en associant les syndicats - Favoriser les accords bilatéraux - Vulgariser des accords de libre circulation - Œuvrer pour le respect des accords de libre circulation - Œuvrer pour l'application des sanctions -

Groupe n°2 francophone

Guinée

Droit d'entrée des étrangers

- Abolition du Visa d'entrée
- Conventions bilatérales avec certains pays – réciprocité et pas de visa
- Effectivité de la carte d'identité biométrique CEDEAO

Gestion des frontières

- Fermetures parfois des frontières (raisons électorales, et autres)
- Non-respect des Protocoles de la CEDEAO sur la Libre circulation (Tracasseries, corruption)

Raisons des départs

- Manque de perspectives d'avenir, manqué d'emplois
- Politiques d'emplois inefficaces
- Pressions sociales

Arrivée et intégration

- Pas beaucoup de difficultés, travailleurs indépendants,
- Organisez en association
- Pas d'accès a la protection sociale

Analyse des types de migrations

- Internationales (Europe, inter-régionales)
- Internes

Rôle des syndicats

- Enquêtes, sensibilisation, utilisation des medias pour les campagnes de sensibilisation

Secteurs d'activités des migrants

- Secteur informel (Artisanat...), Mines,

Rôle de l'Etat

- Programmes de réinsertion des migrants de retour
- Objectifs : fixer les jeunes sur place
- Mise en place d'une base de données sur la migration professionnelle

Mali :

Droit d'entrée des étrangers

- Abolition du Visa d'entrée
- Conventions bilatérales avec certains pays – réciprocité et pas de visa

Gestion des frontières

- Non-respect des Protocoles de la CEDEAO sur la Libre circulation (Tracasseries, corruption)

Raisons des départs

- Aspects culturels et sociologiques (pressions sociales,)
- Manque de perspectives d'avenir, manqué d'emplois
- Emigration fortement orientée vers l'Europe
- Migration interne vers les grandes villes

Analyse des types de migrations

- Internationales (Europe, inter-régionales)
- Internes

Migrants de retour (encouragement)

- Mise en place de programme de réinsertion des migrants de retour
- Transfert de connaissances/INVESTISSEMENT
- Difficultés d'investissement
- Assez de pluie (10 mois de saison des pluies et 2 mois de soleil)

Rôle des syndicats

- Enquêtes, sensibilisation, utilisation des medias,

Secteurs d'activités des migrants

- Secteur informel (Artisanat...),

Rôle de l'Etat

- Programmes de réinsertion des migrants de retour
- Objectifs : fixer les jeunes sur place
- Existence d'une Stratégie Nationale de Gestion des Migrations (sans implication des migrants dans le processus)

SENEGAL

Droit d'entrée des étrangers

- Abolition du Visa d'entrée
- Conventions bilatérales avec certains pays – réciprocité et pas de visa
- Effectivité de la carte d'identité biométrique CEDEAO

Gestion des frontières

- Fermetures parfois des frontières (raisons électorales, et autres)
- Non-respect des Protocoles de la CEDEAO sur la Libre circulation (Tracasseries, corruption)

Raisons des départs

- Aspects culturels et sociologiques (pressions sociales,)
- Manque de perspectives d'avenir, manqué d'emplois
- Migration interne vers les grandes villes

Analyse des types de migrations

- Internationales inter-régionales (cote d'ivoire, en Afrique (Gabon, Afrique du Sud et Centrale), Pays du golfe (Arabie Saoudite, Emirats Arabies Unies avec le travail domestique)
- Internes (forte exode rurale)

Migrants de retour (encouragement)

- Mise en place de programme de réinsertion des migrants de retour avec le BITMIGRANT et le gouvernement sénégalais
- Transfert de connaissances/INVESTISSEMENT
- En matière d'investissement avec la DAIP, FAISE

Rôle des syndicats

- Enquêtes, sensibilisation (Migrants, association de migrants, familles), utilisation des medias,
- Identification des sites de départs
- Forum (sensibilisation sur la migration irrégulière)
- Formation : TRE, GERME, EMPLOYABILITE, Education Financière
- Outils: Modules, Dépliants, flyses, mises en place de bureau? Centres guides,
- Dispositif de formation et d'accompagnement des jeunes – Enregistrement et suivi-insertion avec le service de la Main d'Œuvre (SMO)
- Création du cadre de réflexion et d'action intersyndical sur la migration
- Réseau intersyndical et de la Diaspora d'Appui aux Migrants (RIDAM) regroupant des syndicats, l'Etat, les centres de formation, les associations de la diaspora, les ONG, etc.
- Difficultés de partage avec les autres pays voisins non membres de la CEDEAO, comme la Mauritanie.

Secteurs d'activités des migrants

- Forte domination des activités de du secteur informel (Artisanat...),

Rôle de l'Etat

- Programmes de réinsertion des migrants de retour avec le BITMIGRANT
- Objectifs : fixer les jeunes sur place avec des alternatives (formation, suivi-accompagnement)
- Politique Nationale de Gestion des Migration (en cours d'élaboration)

Solutions

- Renforcement de l'implication des syndicats dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques migratoires
- Eligibilité des syndicats aux programmes internationaux

English Speaking Group one

Countries challenges with Free Movement and Migration

- ✓ Requirements for visa and exorbitant fees
- ✓ Stringent rules and regulations (residents and work permit fees)
- ✓ Border jumping and high incidences of irregular migration
- ✓ Harrassment at the borders and ports
- ✓ High incidences of extortion and corruption
- ✓ Decent work defecits in countries of origin
- ✓ Stigmatisation of foreigners
- ✓ Cowboys and criminalisation
- ✓ Hostile political enviroment within member countries
- ✓ Slow implementation of agreed protocols

Countries experiences with Free Movement and Migration cont

- Non involvement of stakeholders
- None tarrif barriers
- Human trafficking

Trade Union suggestions on identified challenges

- Lobby and mobilise for free movement of people (eliminate visa fees, residence permit)
- Lobby ,educate and raise awareness to citizens on dangers of irregular ,undocumented migration
- Participation of trade unions and other civil society stakeholders in policy formulation and implementation around migration issues
- Joint monitoring of border systems with government agencies
- Trade unions to support full intégration of workers regardless of nationality
- Lobby for allignment of national laws to include and recognise migrant workers
- Sensitisation of the media on migration issues reportage
- Working with migrant informal associations in organising

Trade Union suggestions on identified challenges cont

- Régistration and monitoring of employment agencies
- Ministries of labour and internal affairs to meet with trade unions and other relevant stakeholders that deal with issues to do with migration

English group 2

Members:

1. Emmanuel M. Kamara – SLLC
2. Olusegun Busayo – NLC
3. Florence J. Blamo – LLC
4. Paliani Chinguwo – SATUCC
5. Eustace James – NLC

TASK: Countries Experiences with FMM: Challenges and Suggestions for tackling them **Challenges of FMM**

1. Poor Governance

- Corruption at the border post (Extortion of persons crossing borders)
- Bad leadership (Lack of commitment from leaders to protocols on FMM)
- Lack of democracy (crisis situations of violence)
- Human rights violation
- Insecurity and victimization
- Non amonization of ECOWAS tools on FMM in line with national laws
- Xenophobia
- Discrimination
- Too many border security agencies
- Too many checking points
- Illegal activities (smuggling, drug and human trafficking, fire arms trading)

2. Lack of information and awareness on FMM

- On the part of potential migrants on countries of destination
- Lack of on rights protection on ECOWAS tools on FMM
- Low awareness on borders officials on ECOWAS tools on FMM

3. Poor Border Management

- Porous borders
- Lack of sufficient border personnel
- Lack of border management facilities
- Too much crossing points and illegal routes
- insecurity

4. High cost accessing traveling documents

- Access is often centralized
- Time consuming

Suggestions to address Challenges

- 1.** Effective mechanisms to check mate corruption and extortion at the border posts
- 2.** Political will and commitment to ECOWAS tools on FMM and governance structures
- 3.** Have good governance at local and national to prevent crisis and violence that is pushing indiscriminate migration
- 4.** ECOWAS should encourage member state to amend national laws that are in contradiction with ECOWAS tools on FMM
- 5.** Ratification and domestication of international instruments that promote FMM
- 6.** Effective capacity building and awareness creation and campaigns on FMM by all stakeholders
- 7.** Campaigns against xenophobia and discrimination
- 8.** Effective border management in terms of security personnel, facilities, etc
- 9.** Elimination of illegal border posts and crossing routes
- 10.** Making travelling document accessible and affordable
- 11.** The application of no visa fee and visa on arrival